



# DÉLIBÉRATION

## N° CS-2024-10

### OBJET : Affectation de résultat Budget AC

Membres en exercice : **26**  
Membres présents : 21  
Membres ayant donné procuration : **3**  
Votes contre : 0  
Votes pour : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le sept-mars, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du foyer de Monclar d'Armagnac, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : Christian DARTIGUE

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude (Pouvoir), VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DELHOSTE Pierre, LABURTHE Joël (Pouvoir), DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, (Pouvoir), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud. BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

### DELIBERATION :

#### **Affectation de résultat :**

Restes à réaliser Dépenses : 891 775,00 €  
Restes à réaliser Recettes : 557 083,80 €  
Affectation au compte 1068 : 202 234,29 €  
Solde positif en fonctionnement : 63 934,38 €  
Solde positif en Investissement : 132 456,91 €

Oùï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical approuve l'affectation de résultat pour le budget 2024 AC.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Le Président,  
Philippe SAUQUES

